

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

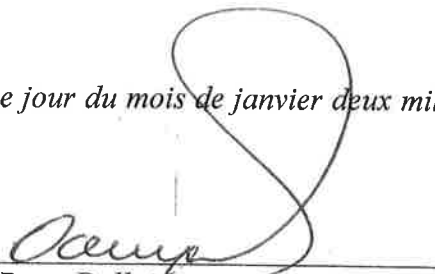
AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon, QUE:

- Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle général de perception pour l'année 2018 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;
- QUE toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.
- QUE toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

DONNÉ À Saint-Gédéon ce trentième jour du mois de janvier deux mille dix-huit.


Dany Dallaire
Directeur général